

Le secourisme et le sauvetage en Suisse

Autor(en): **Bürgi, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **75 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le secourisme et le sauvetage en Suisse

Dr méd. H. Bürgi, ancien Médecin-chef de la Croix-Rouge

Parlant du secourisme et du sauvetage dans notre pays, il convient tout d'abord de considérer les trois facteurs suivants:

La situation géographique du pays: la Suisse est, pour les $\frac{2}{5}$, un pays de montagnes, encerclé au sud par la chaîne des Alpes et à l'ouest et au nord-ouest par celle du Jura. Le « plateau suisse » ou le centre du pays s'étend sur une longueur de 350 km environ et sur une largeur de 40 à 80 km. C'est là que vivent les $\frac{2}{3}$ des habitants. Un tiers environ du territoire helvétique est inculte, parce que couvert de montagnes ou de glaciers. Cet état de choses a des répercussions sur le secourisme et le sauvetage dont les aspects varient d'un endroit à l'autre. Il convient en effet de faire une différence entre le sauvetage en montagne, le sauvetage nautique, les interventions lors d'accidents de la circulation.

La situation politique: la Suisse, ne l'oublions pas, compte 19 cantons et 6 demi-cantons formant une Confédération. Certains secteurs de la vie politique sont conçus à l'échelle nationale, c'est-à-dire centralisés, ainsi par exemple la politique étrangère, l'armée, la monnaie, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes, la plupart des chemins de fer. Bien que les cantons soient tenus de se conformer à la Constitution fédérale, ils sont néanmoins autonomes en ce qui concerne, notamment, l'instruction publique et les affaires sanitaires. Il existe en fait un Service fédéral de l'hygiène publique, mais ce dernier n'assume que des fonctions de conseiller et d'office coordinateur. Le service frontalier de santé figure au nombre de ses principales tâches.

Le secourisme et le sauvetage en Suisse: nous venons de le voir, les cantons sont souverains en matière de santé publique et, partant, en matière de secourisme et de sauvetage. Chaque canton édicte ses lois propres dans le domaine de la santé et du bien-être publics.

L'accident, par définition, survient brusquement, de façon parfaitement inattendue, n'importe où, n'importe quand, comme un coup de foudre dans un ciel serein, frappant au hasard, en tous lieux.

Selon les statistiques, plus de 4000 personnes meurent accidentellement en Suisse, chaque année et les accidents de la route sont responsables du quart au moins de ces morts.

La prévention des accidents, le secourisme et le sauvetage préoccupent de nombreuses organisations et associations dont la Croix-Rouge suisse et trois de ses institutions auxiliaires: l'Alliance suisse des Samaritains, la

Le secourisme comme tel repose pour une large part sur la collaboration d'organisations volontaires; elles bénéficient parfois de l'appui des autorités qui assurent par exemple les transports de malades par ambulances dans la plupart des agglomérations, dans les grandes villes plus particulièrement. Dans les régions rurales, ces transports sont généralement effectués par les hôpitaux. La Croix-Rouge suisse n'effectue pas de transports de malades, comme le fait par exemple, la Croix-Rouge allemande. Etant donné qu'en Suisse les distances sont courtes, les patients sont transportés directement dans les hôpitaux civils. Les villes et les localités de quelque importance disposent de services médicaux d'urgence dont l'organisation varie d'un endroit à l'autre. En Suisse française en particulier, il existe des dispensaires où sont soignées uniquement les victimes d'accidents. D'une manière générale, ces services d'urgence fonctionnent bien, même s'ils sont organisés par des volontaires et non par les autorités. Etant donné qu'en plaine, notre pays dispose d'un fort bon réseau routier, les transports d'urgence ne posent guère de problèmes. Ils ont lieu par voitures automobiles, généralement par ambulances. La situation se complique lorsqu'il s'agit d'effectuer des transports en montagne, notamment en haute montagne. Je souligne la difficulté particulière de tels transports, difficulté facile à comprendre si l'on songe que certaines de nos montagnes ont jusqu'à 4600 mètres d'altitude. Précédemment, toutes les victimes d'accidents de montagne devaient être transportées à bras, du moins en grande partie. Comme je le relèverai plus loin encore, la plupart des sauvetages en montagne sont aujourd'hui effectués par avions et par hélicoptères. Ce mode de transport est non seulement le plus rapide, mais le plus sûr aussi pour la vie des blessés. Malheureusement, les conditions atmosphériques rendent parfois les interventions par voie aérienne impossibles. Grâce à une initiative privée, il s'est créé une

Société suisse de sauvetage et la Garde aérienne suisse de sauvetage.

Mais pour être pleinement efficaces, ces divers efforts doivent être coordonnés, uniformisés. C'est dans ce but que s'est créée, il y a quelques années, sous le patronage de la Croix-Rouge suisse, la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage, présidée dès sa fondation et jusqu'au 31 décembre 1965 par le Dr H. Bürgi, ancien Médecin-chef de la Croix-Rouge et dès le 1^{er} janvier 1966, par son successeur, le Dr H. Perret.

C'est en cette qualité que le Dr H. Bürgi expose les problèmes du secourisme et du sauvetage en Suisse.

organisation de sauvetage aérien, la Garde aérienne suisse de sauvetage, unique encore en son genre dans le monde entier.

*

Les organisations qui s'occupent de secourisme et de sauvetage

Ce sont en première ligne la *Croix-Rouge suisse* et ses institutions auxiliaires. Selon l'article 6 de ses statuts, la Croix-Rouge suisse compte au nombre de ses tâches du temps de paix: « *Le soutien et l'encouragement du secourisme en collaboration avec l'Alliance suisse des Samaritains et d'autres institutions.* » La Croix-Rouge suisse compte le secourisme au nombre de ses principales activités et soutient les efforts fournis dans ce domaine dans la mesure de ses possibilités, par son aide active et financière.

Une *Commission médicale suisse de Premiers Secours et de Sauvetage* formée de spécialistes en la matière s'est créée en 1961. Présidée par le Médecin-chef de la Croix-Rouge, cette commission est financée par la Croix-Rouge suisse. Son rôle consiste à étudier les méthodes anciennes et nouvelles appliquées sur le plan du secourisme, à les coordonner, à publier des directives en la matière et à évaluer scientifiquement les résultats d'interventions de sauvetage. Dans ce dernier but, l'on a institué à l'Hôpital cantonal de Zurich une *Centrale scientifique* dirigée par le Prof. Hossli, médecin-chef de l'Institut d'anesthésiologie. Cette commission a d'ores et déjà fourni du très bon travail et le secourisme en Suisse ne saurait plus se passer de son existence. A son actif, je ne citerai que la publication du *certificat pour cas urgents* qui a suscité un écho très favorable dans le public.

Au nombre des *institutions auxiliaires* de la CRS s'occupant tout spécialement du secourisme, nous trouvons notamment:

a) *L'Alliance suisse des Samaritains (ASS)*. Il s'agit de la plus importante organisation de sauvetage de notre

pays. Elle compte 1246 sections totalisant un effectif de 140 000 membres répartis sur tout le territoire national. Ses membres sont instruits théoriquement et pratiquement dans des cours de premiers secours et de sauvetage et sont ainsi en mesure d'intervenir rapidement et à bon escient. L'ASS a installé dans tout le pays des *postes permanents de Samaritains* où sont prodigués les premiers secours et qui disposent aussi du matériel nécessaire. L'ASS attache également beaucoup de prix à la formation de moniteurs-samaritains et d'instructeurs. Ceux-ci ne donnent pas seulement des cours aux membres de l'ASS mais sont aussi à la disposition de la communauté en général. L'ASS qui est institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse depuis 1893 travaille en très étroite collaboration avec cette dernière.

b) *La Société suisse de sauvetage (SSS)*. Cette dernière s'occupe principalement du sauvetage nautique et dispose d'une très grande expérience dans ce domaine. Son organisation est extrêmement sérieuse et a également des ramifications dans tout le pays, plus particulièrement évidemment à proximité des rivières et des lacs. De très nombreux noyés sont sauvés chaque année grâce aux interventions des membres de la SSS.

c) *La Garde aérienne suisse de sauvetage (GASS)*. Il s'agit de l'organisation de sauvetage suisse la mieux connue à l'étranger. La plupart de ses interventions ont lieu au péril de la vie des sauveteurs, notamment lorsqu'il s'agit de sauvetage en haute montagne. Animés par un très grand idéalisme, les membres de la GASS procèdent bénévolement à des sauvetages par avions, hélicoptères, parachutes. Pour autant que leur situation économique le permette, les bénéficiaires de ces actions de sauvetage n'ont à payer que les dépenses découlant du transport. La GASS a sauvé la vie déjà à de très nombreuses personnes mais plusieurs secouristes ont par contre été victimes d'accidents et certains ont même trouvé la mort au cours de leurs interventions.

Pour sa part, le *Club alpin suisse (CAS)* qui ne figure pas au nombre des institutions auxiliaires de la CRS s'occupe également de *sauvetage en montagne*. De nombreux alpinistes sont chaque année victimes d'accidents et secourus par l'organisation de sauvetage du CAS. Ces secouristes interviennent sans publicité et très souvent dans des conditions extrêmement difficiles et au péril de leur vie. Je citerai pour mémoire les nombreux sauvetages effectués sur la paroi nord de l'Eiger. L'organisation de sauvetage du CAS est décentralisée dans toute la région des Alpes. Des stations de sauvetage fournies de tout le matériel nécessaire se trouvent

dans chaque centre important d'alpinisme. Les secouristes se recrutent généralement parmi les guides de montagne. Ces derniers interviennent également à la suite d'avalanches et dans ces cas, les chiens d'avalanches spécialement dressés jouent un rôle très important pour la recherche des personnes ensevelies.

Dans toutes les grandes stations de ski, il existe un *service de pistes de ski* fort bien agencé dont le rôle consiste à sauver et à aider les victimes d'accidents. Ces services, entretenus par les stations elles-mêmes, sont prêts à intervenir sans retard. Les hommes qui les desservent assurent également le transfert des blessés jusqu'à la station de plaine la plus proche. Le *service de sauvetage du Parsenn*, à Davos, qui dessert une vaste région est un modèle du genre. La *Fédération suisse de ski* soutient les efforts des organisations locales dans la mesure de ses possibilités.

Par suite de l'augmentation extraordinaire du *trafic routier*, les accidents de la circulation deviennent de plus en plus nombreux en Suisse aussi. Ils provoquent annuellement la mort de quelque 1400 personnes et font de très nombreux blessés.

L'apport des premiers secours est assuré par les organisations locales, comme par exemple les Samaritains et autres. Néanmoins, les deux grandes associations de trafic routier, l'*Automobile Club de Suisse (ACS)* et le *Touring Club Suisse (TCS)* ont mis également sur pied un service de sauvetage.

Vu l'acuité du problème que pose le service de sauvetage sur les routes, l'on s'efforce d'en améliorer sans cesse l'organisation et les prestations.

Dans ce but, la plupart des grandes et des petites organisations de sauvetage sont groupées, depuis 1962, au sein d'une association faitière: l'*Inter-association de sauvetage (IAS)* dont le rôle principal consiste à *coordonner* et à *uniformiser* le secourisme et le sauvetage en Suisse. Elle groupe une *commission médicale* — en l'occurrence la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage dont il a été fait état plus haut — qui s'occupe de toutes les questions de caractère médical, et une *commission technique* qui traite toutes les affaires d'ordre technique. Cette collaboration a d'ores et déjà donné de bons résultats, bien que les autorités n'accordent qu'une aide réduite à cette association. L'on peut toutefois espérer que la situation se modifiera lorsque cette dernière aura fourni encore davantage de preuves de son efficacité.

Quelques aspects de l'organisation du secourisme dans notre pays

Le *système d'alarme*: il n'existe pas en Suisse de système d'alarme uni-

forme dans le domaine du secourisme. Chaque organisation de sauvetage, qu'elle soit privée ou dépende des autorités a son propre système d'alarme. La *police* est renseignée à ce sujet et peut toujours donner des renseignements. Il n'existe également pas de *numéro téléphonique spécial* réservé au secteur du secourisme. Cette question est actuellement à l'étude.

Le *genre des interventions et leur organisation*: celles-ci dépendent des conditions régionales et sont donc très variées selon qu'il s'agisse d'accidents de la circulation, d'accidents de montagne, de noyades, etc.

Après l'apport des premiers secours, la suite des opérations ne pose plus guère de problème, en ce sens que le transport des blessés se fait normalement par la route au moyen d'ambulances automobiles, soit par avion ou hélicoptère lorsqu'il s'agit de longs transports ou de sauvetages en montagne. Etant donné qu'en Suisse les distances sont très courtes et que les hôpitaux y sont fort nombreux, un blessé peut en principe être hospitalisé dans un bref délai. Lorsqu'il s'agit de blessés très graves, ceux-ci peuvent également être transportés rapidement dans un hôpital universitaire. Les hommes affectés au service de sauvetage et des transports sont instruits en matière de premiers secours.

Les *grands centres hospitaliers* (par exemple les cliniques universitaires) peuvent être atteints facilement et rapidement. Nous disposons encore de nombreux hôpitaux publics et privés parfaitement installés.

Les *transports*: L'on trouve sur l'ensemble du territoire national de nombreuses ambulances appartenant à des institutions publiques ou privées et en mesure d'assurer le transport rapide et sûr des blessés. Certains médecins, notamment dans les régions de montagnes, possèdent également de tels véhicules. Ceux-ci malheureusement, ne sont généralement pas conçus en prévision de tels transports et la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage a publié des directives concernant les exigences auxquelles doivent répondre les automobiles servant au transport de blessés ou de malades.

Nous avons parlé plus haut des interventions effectuées au moyen d'avions et d'hélicoptères.

En vue d'informer et d'instruire le public — une nécessité absolue —, il est fait usage de tous les moyens disponibles et l'on vise à diffuser régulièrement les méthodes les plus modernes en usage.

De nombreuses organisations de sauvetage mettent sur pied des cours

à l'intention de la population. Bornons-nous à citer à titre d'exemple les « cours de sauveteurs » de l'Alliance suisse des Samaritains, d'une durée de 10 heures, introduits en automne 1965 et qui visent à diffuser les notions de base du secourisme dans le grand public.

*

Concernant les améliorations à apporter dans le domaine du secourisme en Suisse, les points suivants nous paraissent particulièrement importants:

a) *Maintien des organisations volontaires de sauvetage.* Celles-ci toute-

fois devraient être soutenues dans une plus grande mesure par les pouvoirs publics, surtout sur le plan financier.

b) *Etude constante et unification des méthodes de sauvetage appliquées et du matériel employé* par les soins d'une organisation centrale du genre de l'Interassociation de sauvetage (IAS) qui devrait pouvoir disposer de moyens financiers beaucoup plus importants que ce n'est le cas actuellement.

c) *Amélioration de la formation des médecins et des secouristes non-professionnels sur le plan des mesures*

d'urgence à appliquer en cas d'accidents. La Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage s'occupe de l'instruction des médecins, tandis que les universités se chargent de la formation des candidats en médecine.

d) *Introduction d'un système d'alarme uniforme disposant d'un numéro de téléphone en propre.*

e) *Diffusion accrue du certificat pour cas urgents.*

f) *Echange constant des expériences recueillies dans le domaine du secourisme avec d'autres pays.*

La méthode de respiration artificielle dite « bouche-à-nez »

Si l'homme peut vivre environ trois semaines sans nourriture, trois jours sans liquide, il ne peut en revanche vivre plus de trois minutes sans oxygène. En cas de besoin, la respiration artificielle doit donc être pratiquée sans retard.

A l'aide d'une main, basculer en arrière la tête du blessé inanimé et la maintenir dans cette position: hyperextension en arrière.

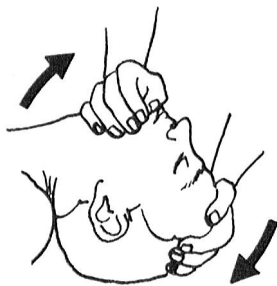
Avec l'autre main, pousser la mâchoire inférieure en avant et fermer ainsi la bouche du blessé: subluxation en avant.

Le sauveteur pose sa bouche grande ouverte sur le nez du blessé, appuie fortement ses lèvres puis insuffle avec force.

En reprenant son souffle, le sauveteur tourne la tête en direction du thorax de la victime. Il observe le mouvement d'expiration du thorax du blessé et contrôle si l'estomac n'est pas gonflé.

Il écoute le bruit d'expiration de l'air du blessé.

Il refait alors une nouvelle forte insufflation.



Après une dizaine d'insufflations rapides, le sauveteur adoptera le rythme normal de la respiration, soit 12 à 16 insufflations par minute. En cas de résistance, c'est-à-dire lorsque le thorax du blessé ne se soulève pas, il vérifiera la position de la tête et la corrigera, puis inspectera la bouche qu'il nettoiera au besoin des corps étrangers qu'elle pourrait contenir. Le sauveteur n'arrêtera la respiration artificielle que lorsque le blessé respirera de nouveau normalement et régulièrement. Le blessé sera alors placé en position couchée latérale.